



REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES

Rue de l'église  
48300 NAUSSAC

Tél : 04 66 69 16 59, Tél : 04 66 69 06 41  
Courriel : [naussac-fontanes.mairie@orange.fr](mailto:naussac-fontanes.mairie@orange.fr)

---

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NAUSSAC-FONTANES DU 27 FEVRIER 2020.**

### **Ordre du jour :**

- \* Comptes administratifs et comptes de gestion 2019,
- \* Affectation de résultats,
- \* Renouvellement de la convention de mise à disposition des techniciens supérieurs hospitaliers du service, informatique entre l'hôpital local de Langogne et la commune de Naussac-Fontanes,
- \* Vente terrain lotissement de la Ponteyre à Mr Moulin Steven et Mlle Ferrera Mélissa, gestion de la servitude de passage d'une canalisation d'eau pluviale et d'assainissement.
- \* Questions diverses.

#### Membres

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 7

Procuration : 2

Convocation : 19 Février 2020

Le 27 Février 2020 à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr Brun Jean- Louis, Maire,

**Présents** : Mesdames Martin Séverine, Sanchez Evelyne, Surrel Laurence, Messieurs Ajasse Jean-François, Allemand Jean-Michel, Brun Jean-Louis, Cellarier Daniel, Chauchon Jean-François, Gaillard Alain, Lair Didier, Pascal Laurent, Pouchin Franck.

**Absents** : Madame Gauthier Laura, Sapet Aurélie, Messieurs Bacon Daniel (Pouvoir à Mr Gaillard Alain), Bonhomme René (Pouvoir à Mr Cellarier Daniel), Charrière Max, Legrand Guillaume, Lepori Gilles,

**Secrétaire de séance** : Mr Gaillard Alain.

### **1) Comptes administratifs et comptes de gestion 2019.**

#### **- BUDGET PRINCIPAL M 14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. BRUN Jean-Louis, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, réuni sous la présidence d'**Alain GAILLARD**, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par **Jean-Louis BRUN**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	223 798.88	0.00	450 438.62	0.00	674 237.50
Opérations de l'exercice	361 675.02	445 977.16	224 169.33	412 851.58	585 844.35	858 828.74
<b>Transfert/Intégration AFR</b>	2 221.79	0	0	5 963.35	2 221.79	5 963.35
<b>TOTAUX .....</b>	363 896.81	669 776.04	224 169.33	869 253.55	588 066.14	1 539 029.59
Résultats de clôture		<b>305 879.23</b>		<b>645 084.22</b>		<b>950 963.45</b>
Restes à réaliser	0	0	266 000.00	90 000.00	266 000.00	90 000.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	363 896.81	669 776.04	490 169.33	959 253.55	854 066.14	1 629 029.59
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>305 879.23</b>		<b>469 084.22</b>		<b>774 963.45</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### - BUDGET LOTISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. BRUN Jean-Louis, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, réuni sous la présidence d'**Alain GAILLARD**, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par **Jean-Louis BRUN**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	254 255.11	0.00	0.00	0.00	254 255.11	0.00
<b>TOTAUX .....</b>	254 255.11	0.00	0.00	0.00	254 255.11	0.00
Résultats réels	<b>254 255.11</b>				<b>254 255.11</b>	<b>0.00</b>
STOCK	0	254 255.11	254 255.11	0.00	254 255.11	254 255.11
TOTAUX	254 255.11	254 255.11	254 255.11	0.00	508 510.00	254 255.11
Résultats de clôture			<b>254 255.11</b>		<b>254 255.11</b>	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2019**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :**

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il s'établit ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL**

IBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	223 798.88	0.00	450 438.62	0.00	674 237.50
Opérations de l'exercice	361 675.02	445 977.16	224 169.33	412 851.58	585 844.35	858 828.74
<b>Transfert/Intégration AFR</b>	2 221.79	0	0	5 963.35	2 221.79	5 963.35
<b>TOTAUX .....</b>	363 896.81	669 776.04	224 169.33	869 253.55	588 066.14	1 539 029.59
Résultats de clôture		<b>305 879.23</b>		<b>645 084.22</b>		<b>950 963.45</b>
Restes à réaliser	0	0	266 000.00	90 000.00	266 000.00	90 000.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	363 896.81	669 776.04	490 169.33	959 253.55	854 066.14	1 629 029.59
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>305 879.23</b>		<b>469 084.22</b>		<b>774 963.45</b>

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	254 255.11	0.00	0.00	0.00	254 255.11	0.00
<b>TOTAUX .....</b>	254 255.11	0.00	0.00	0.00	254 255.11	0.00
Résultats réels	<b>254 255.11</b>				<b>254 255.11</b>	<b>0.00</b>
STOCK	0	254 255.11	254 255.11	0.00	254 255.11	254 255.11
<b>TOTAUX</b>	254 255.11	254 255.11	254 255.11	0.00	508 510.00	254 255.11
Résultats de clôture			<b>254 255.11</b>		<b>254 255.11</b>	

## 2) Affectation de résultats.

### Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 84 302.14 €

B Résultats antérieurs reportés  
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 221 577.09 €

**C Résultat à affecter**  
**= A+B (hors restes à réaliser) 305 879.23 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 645 084.22 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 176 000.00 €

**Besoin de financement F =D+E 0.00 €**

**AFFECTATION = C =G+H 305 879.23 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €**  
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 305 879.23 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €**

## 3) Renouvellement de la convention de mise à disposition des techniciens supérieurs hospitaliers du service, informatique entre l'hôpital local de Langogne et la commune de Naussac-Fontanes.

### Le Conseil Municipal

**Vu** les besoins de la commune en matière de maintenance et de réparation du matériel informatique et des logiciels qui y sont attachés ;

**Vu** le projet de convention établi entre la commune de Naussac-Fontanes et l'hôpital local de Langogne dans le cadre la mise à disposition des techniciens supérieurs hospitaliers du service informatique ;

**Considérant** que ladite convention a pour objet de définir toutes les conditions et modalités y compris financières dans lesquelles l'hôpital local de Langogne met à disposition de la commune de Naussac-Fontanes des techniciens supérieurs hospitaliers du service informatique ;

**Considérant** que la mise à disposition prend effet le 01 janvier 2020 et qu'elle sera reconduite tous les ans par tacite reconduction ;

**Considérant** que la convention de mise à disposition peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :**

**Décide** de conventionner avec l'hôpital local de Langogne dans le cadre de la mise à disposition des techniciens supérieurs hospitaliers du service informatique ;

**Donne** toute délégation à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et signature de la convention.

## 4) Vente terrain lotissement de la Ponteyre à Mr Moulin Steven et Mlle Ferrera Mélissa, gestion de la servitude de passage d'une canalisation d'eau pluviale et d'assainissement.

**Vu** que les travaux de viabilisation du lotissement Communal de la Ponteyre sont achevés.

**Vu** que les lots ont été attribués par décision du conseil municipal en date du 07 Novembre 2019

**Vu** que le Lot N°2 a été attribué à Mr Moulin Steven et Mme Ferreira Mélissa

**Vu** que ce lot est traversé par une canalisation d'eau potable et une canalisation d'assainissement tel que présentées sur le plan joint à la présente,

**Vu** que le fond dominant de ces deux canalisations est constitué de la parcelle D34 et de la Rue de la Ponteyre, **Vu** que le fond servant est constitué de la voie communale dénommée « Rue de Surgère » et des parcelles D164 et D166.

**Vu** la demande reçue ce jour par Mr le Maire de la part des acquéreurs,

**Le conseil municipal, après délibération, par zéro voix contre, zéro abstentions et quatorze voix pour:**

**Prend l'engagement** d'assumer financièrement et techniquement l'entretien des canalisations, en lien avec le Syndicat des eaux de la Clamouse, situées sur le lot acquis par Mlle Ferreira et Mr Moulin.

**Actes rendus exécutoires**

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus**

**Après envoi en Préfecture Le : 28 Février 2020**

**Pour extrait certifié conforme et publication Le : 28 Février 2020**

**Au registre sont les signatures.**

**Le Maire  
Jean-Louis BRUN**